

Le 24 février 2017

PAR COURRIEL

Monsieur Christian Levac  
Directeur des communications et de l'adhésion  
Association actuarielle internationale  
[Christian.Levac@actuaries.org](mailto:Christian.Levac@actuaries.org)

Monsieur,

Au nom de l'Institut canadien des actuaires (ICA), nous tenons à vous faire part des commentaires qu'a suscité votre exposé-sondage du 7 novembre 2016 sur la monographie intitulée *Risk Adjustments for Financial Reporting of Insurance Contracts under International Financial Reporting Standards No. X* (l'« exposé-sondage »). Depuis un certain temps, nous jouons un rôle actif dans l'harmonisation des normes de pratique actuarielle canadiennes avec celles de l'International Accounting Standards Board (IASB), ce qui a entraîné d'importants changements dans les normes pour l'évaluation des contrats d'assurance. Nous saluons les efforts déployés par votre Association pour produire des documents éducatifs pratiques qui facilitent la détermination des ajustements pour risque dans le contexte de la norme IFRS X et nous vous remercions de nous permettre d'exprimer nos commentaires sur l'exposé-sondage qui, nous l'espérons, vous seront utiles lors de vos délibérations finales.

Nous avons quelques suggestions à faire concernant l'exposé-sondage. Comme demandé, nous émettons à la fois des commentaires généraux et des commentaires qui répondent spécifiquement aux questions de la note accompagnant l'exposé-sondage.

**Commentaires généraux**

**1. Lisibilité**

Nous sommes conscients que l'exposé-sondage est en quelque sorte un manuel à l'intention des praticiens qui appliquent les concepts d'IFRS X portant sur la détermination de l'ajustement pour risque, ce qui inclut aussi bien les techniciens chargés de la réalisation des calculs que les cadres qui doivent choisir les paramètres appropriés et communiquer les résultats. Il doit donc répondre aux besoins techniques et qualitatifs de divers groupes d'utilisateurs.

Bien que l'exposé-sondage expose à la fois des concepts techniques et qualitatifs, nous croyons qu'il est possible de viser un plus grand équilibre dans certaines sections, compte tenu du public cible. Les chapitres 3 et 4 comportent un exposé très technique des distributions de probabilités et des concepts connexes, mais trop peu d'analyses qualitatives qui permettraient au lecteur profane d'assimiler les concepts qu'il doit néanmoins comprendre. Le contenu technique est probablement trop élémentaire pour les techniciens et trop avancé pour les profanes, si bien qu'il est de peu d'utilité pour la majorité des lecteurs. Nous vous suggérons donc de mettre en annexe les formules les plus techniques, plus particulièrement celles figurant aux chapitres 3 et 4.

*Document 217037*

Par ailleurs, nous avons relevé quelques informations qui sont inexactes dans les faits ou trompeuses. En voici deux :

- LIMRA n'est pas un organisme actuariel, tel qu'il est indiqué dans la section 8.3.4;
- Dans la section 6.5.1 (actuellement numérotée 6.4.1), il existe d'autres types de réassurance proportionnelle (p. ex., la réassurance temporaire à reconduction annuelle) dont les modalités n'exigent pas une part proportionnelle de la prime initiale.

Nous avons relevé plusieurs répétitions inutiles qui pourraient être éliminées dans la version définitive de ce document, surtout dans les chapitres 1 et 2. L'annexe 1 ci-jointe donne quelques autres exemples.

## **2. L'importance des considérations pratiques**

L'exposé-sondage livre un vaste exposé des techniques quantitatives théoriques servant à déterminer l'ajustement pour risque, mais il reconnaît aussi que l'application de ces techniques se heurte parfois à des considérations pratiques, telles que le manque de données pour étalonner les modèles ou des éléments non quantifiables. Il devrait traiter davantage des techniques qualitatives et de l'exercice du jugement. D'un point de vue pratique, étant donné que ces techniques qui reposent sur l'exercice du jugement seront presque toujours nécessaires sous une forme ou une autre (surtout en assurance-vie), elles méritent qu'on s'y intéresse davantage.

Nous suggérons de déplacer au chapitre 5 une partie du contenu traité dans les derniers chapitres. Par exemple, le contenu de la section 8.4.1 est certes utile, mais il pourrait être abordé dans un chapitre précédent de l'exposé-sondage.

## **3. Ajustements pour risque : cibler davantage leur application dans le contexte d'IFRS X**

L'exposé-sondage explique très clairement que l'ajustement pour risque en application d'IFRS X se fonde sur une estimation de l'incertitude et sur la rémunération que l'entité exige pour supporter l'incertitude. Nous approuvons cette interprétation et pensons que l'exposé-sondage gagnerait à ce que les exemples et les informations donnés se limitent à l'étude des ajustements pour risque dans le seul contexte d'IFRS X.

Par exemple, l'exposé-sondage comporte des sommaires assez détaillés des techniques d'ajustement pour risque utilisées dans d'autres contextes, tels que Solvabilité II ou le Test suisse de solvabilité (section 1.3.2). À notre avis, cette analyse n'est pas pertinente quant au but de l'exposé-sondage et elle devrait être raccourcie ou déplacée en annexe afin de ne pas diluer le message principal de l'exposé-sondage.

Comme autre exemple, il est longuement question de commentaires additionnels concernant l'utilisation des meilleures estimations dans le contexte d'IFRS X (après la section 2.4). Ces considérations ne sont pas utiles à la détermination de l'ajustement pour risque et elles ne devraient pas faire partie de cet exposé-sondage.

La section 2.1.3 comporte un sommaire assez détaillé de l'approche par blocs dans l'IFRS X, y compris une analyse du bloc 1 (flux monétaires futurs), du bloc 2 (valeur temporelle de l'argent)

et du bloc 3 (ajustements pour risque). Les descriptions des deux premiers blocs pourraient être raccourcies ou supprimées, puisque d'autres documents traitent de ces questions.

Le chapitre 6 de l'exposé-sondage traite en profondeur de la réassurance et fait une synthèse détaillée des différents types de conventions de réassurance, des clauses figurant dans les contrats de réassurance, et des considérations relatives aux rapports financiers. À notre avis, ce niveau de détail n'est pas nécessaire pour déterminer l'ajustement pour risque. Bien que cette partie constitue une révision utile de la réassurance en général, il vaudrait peut-être mieux qu'elle fasse l'objet d'une note actuarielle internationale (NAI) distincte portant sur l'évaluation de la réassurance, de sorte que l'exposé-sondage reste centré sur les considérations propres aux ajustements pour risque.

L'exposé-sondage explique clairement que l'ajustement pour risque dans le contexte d'IFRS X se limite aux risques d'assurance et n'inclut pas de provision pour les risques financiers. Il indique aussi que, dans certains cas, les flux monétaires d'exécution (*fulfilment cash flows*) varient en fonction des paramètres du marché, tels que les taux d'intérêt ou les fonds propres. L'exposé-sondage donne une liste des modèles stochastiques types actuellement utilisés à cette fin (section 4.5) et explique comment agréger les risques d'assurance et de marché dans cette situation. L'exposé-sondage pourrait indiquer plus clairement que ces informations ne sont pertinentes qu'à seule fin de déterminer l'ajustement pour risque pour les produits sensibles aux marchés, et que les risques du marché (qui sont des risques financiers) sont exclus de l'ajustement pour risque. Un commentaire additionnel devrait être inséré sur la façon d'agréger seulement un sous-ensemble des risques, étant donné que les risques du marché et d'autres risques ne sont pas inclus dans l'ajustement pour risque dans le contexte d'IFRS X.

#### **4. Interprétation des exigences d'IFRS X**

Nous faisons remarquer que l'exposé-sondage est basé sur la compréhension des auteurs quant aux exigences actuelles d'IFRS X. Étant donné que les exigences finales n'ont pas encore été publiées, il se peut qu'une partie de l'exposé-sondage doive être révisée.

Nous faisons aussi remarquer que certains des concepts reposent sur des interprétations particulières de la norme IFRS X. En ce qui concerne les parties de la norme sujettes à interprétation, l'exposé-sondage pourrait indiquer clairement que d'autres interprétations sont possibles.

Par exemple, les modèles de taux d'intérêt mentionnés au chapitre 4 sont tous des exemples de modèles du monde réel. À notre avis, les modèles de taux d'intérêt décrits dans l'exposé-sondage ne conviendraient pas forcément dans le contexte d'IFRS X, car notre interprétation d'IFRS X est que les flux monétaires d'exécution (*fulfilment cash flows*) qui dépendent du rendement des actifs sous-jacents devraient être cohérents avec les valeurs marchandes de ces actifs, observées sur les marchés.

## Commentaires détaillés

### Question 1 : Contenu technique

***La monographie expose en détail les techniques et les approches utilisées pour quantifier les ajustements pour risques, sur la base des pratiques en usage de par le monde et de la compréhension des auteurs quant aux exigences futures de l'IFRS.***

#### ***a) L'étendue et le niveau de détail sont-ils adéquats?***

Le contenu technique présenté dans l'exposé-sondage n'est probablement pas assez technique pour les actuaires chargés d'effectuer de tels calculs, mais sans doute trop technique pour les autres actuaires chargés d'approuver, de comprendre et de communiquer les résultats.

Par exemple, le chapitre 3 fait une synthèse des fonctions de densité cumulative et des moments de plusieurs fonctions de probabilité. Pour le lecteur profane, ces informations ne sont pas utiles. Pour ce qui est des techniciens qui naviguent déjà dans cet univers, il s'agit d'informations de base qui, par voie de conséquence, n'ont aucune utilité. Toutefois, elles pourraient servir de point de référence en annexe.

Nous faisons remarquer que l'exposé-sondage renvoie à des documents plus techniques qui donnent de plus amples détails et nous trouvons ce procédé utile. Les auteurs pourraient aussi songer à réduire le niveau de technicité des chapitres 3 et 4 en utilisant ce même procédé.

L'exposé-sondage aborde la question de l'agrégation des risques sur l'ensemble des portefeuilles. Il serait utile que l'exposé-sondage approfondisse cette question, et plus particulièrement les méthodes de répartition des risques entre les portefeuilles ou les sous-groupes. Une étude de cas serait aussi utile en ce sens.

Notez que nous n'avons pas vérifié l'exactitude technique du contenu (p. ex., les formules statistiques), si bien que nous n'avons aucun commentaire à faire à ce sujet.

### Question 2 : Approches qualitatives

***Bien que la monographie traite des approches qualitatives au chapitre 5, l'analyse qu'elle en fait est relativement légère. La monographie cherche principalement à faire ressortir la « pratique établie », et l'on estime que des approches qualitatives pour déterminer l'ajustement pour risque sont souvent utilisées.***

#### ***a) Ce point de vue est-il approprié (compte tenu du fait que l'AAI envisage de publier une NAI distincte portant sur l'ajustement pour risque)?***

Nous approuvons l'observation selon laquelle des approches qualitatives sont souvent utilisées pour déterminer l'ajustement pour risque. Cela étant, nous recommandons l'ajout de contenu sur les approches qualitatives. Il conviendrait d'adapter le niveau de détail de l'exposé-sondage à celui que l'on envisage de présenter dans la NAI sur l'ajustement pour risque.

L'exposé-sondage cerne bon nombre de considérations relatives aux approches qualitatives. Toutefois, peu de conseils sont présentés sur la façon dont le praticien devrait appliquer ces concepts en pratique. Nous souhaiterions que la NAI ou l'exposé-sondage fournisse plus de

matériel didactique à ce sujet, y compris un commentaire sur les pratiques exemplaires et d'autres études de cas.

### **Question 3 : Atténuation du risque**

***Le chapitre qui traite de l'atténuation du risque (chapitre 6) porte sur les exigences particulières d'information financière rattachées aux cessions en réassurance. Les autres approches d'atténuation du risque ne sont pas traitées dans le détail. En règle générale, celles-ci influent directement sur les flux monétaires d'exécution (fulfilment cash flows) liés aux contrats d'assurance.***

***a) La monographie devrait-elle donner plus de détails sur la façon de tenir compte des autres techniques d'atténuation du risque (p. ex., éléments de participation, ajustements de la prime) ou l'étendue de ce chapitre est-elle suffisante à des fins éducatives?***

Nous sommes d'avis qu'il serait approprié de publier du contenu supplémentaire sur l'impact des différentes techniques d'atténuation du risque sur l'ajustement pour risque. L'exposé-sondage pourrait établir une distinction entre les techniques basées sur les opérations (p. ex., la réassurance et les opérations de couverture) et celles qui sont basées sur la conception du produit (p. ex., les éléments de participation ou la possibilité d'ajustement de la prime), car les considérations relatives au développement de l'ajustement pour risque ne sont pas les mêmes pour ces deux grandes catégories de techniques d'atténuation du risque. Les techniques basées sur les opérations n'ont pas d'effet, à notre avis, sur la détermination de l'ajustement pour risque, alors que les autres influent directement sur celui-ci. L'analyse au chapitre 6 se focalise sur la réassurance et elle est suffisante du point de vue éducatif pour ce type de technique d'atténuation du risque. Toutefois, plus de contenu éducatif pourrait être publié sur les considérations relatives aux produits ajustables.

Il serait aussi utile de produire plus de contenu sur la façon d'évaluer le risque que le réassureur manque à son obligation contractuelle (page 93 de l'exposé-sondage).

### **Question 4 : Conciliation des différentes approches**

***La monographie insiste sur les mesures prises pour soutenir l'approche du coût du capital aux fins de la validation (chapitre 7) et de la réévaluation du risque (chapitre 8).***

***a) Est-ce raisonnable?***

Nous sommes d'accord pour dire que le choix d'une seule approche (coût du capital) suffit pour illustrer les types de considérations relatives à la validation et à la réévaluation. Des principes similaires s'appliqueraient dans le cas d'autres approches.

De façon plus générale, nous constatons que l'exposé-sondage penche fortement en faveur de l'approche du coût du capital pour déterminer l'ajustement pour risque. Nous aurions aussi aimé un traitement plus approfondi des autres approches, avec des études de cas à l'appui.

### **Question 5 : Communication et divulgation**

***La monographie définit « communication et divulgation » d'une manière relativement étroite (voir chapitre 9).***

**a) Étant donné que la monographie cible les concepts techniques dans le contexte des IFRS, cette définition est-elle appropriée au regard des objectifs éducatifs que ses auteurs se sont donnés?**

Nous approuvons l'approche adoptée dans l'exposé-sondage.

#### **Question 6 : Études de cas**

**L'exposé-sondage comporte huit études de cas ayant pour but de développer et d'illustrer les concepts présentés.**

**a) Les études de cas sont-elles suffisamment détaillées pour que le lecteur puisse reproduire les processus illustrés?**

Nous avons trouvé que plusieurs des études de cas, mais pas toutes, étaient suffisamment détaillées. En particulier, les exemples portant sur les assurances IARD ne pourraient être reproduits en raison du manque d'informations.

**b) Les études de cas donnent-elles des exemples suffisamment représentatifs?**

Nous sommes conscients qu'il existe une limite pratique au nombre d'études de cas que l'exposé-sondage peut comporter. Cela étant dit, nous aimerions qu'il y ait d'autres études de cas traitant des points suivants :

- Les ajustements pour risque, lorsqu'il existe d'importantes considérations d'ordre qualitatif (p. ex., absence de données ou de distribution de probabilité);
- La façon de répartir, entre les portefeuilles ou sous-groupes, les ajustements pour risque déterminés pour l'ensemble de la société;
- Les ajustements pour risque relatifs aux contrats d'assurance-vie universelle;
- Les ajustements pour risque de déchéance (risque lié au comportement des titulaires de contrats);
- Les ajustements pour risque lorsqu'il y a réassurance.

**c) Y a-t-il d'autres techniques qui devraient faire l'objet d'une des études de cas?**

Les études de cas sont suffisamment représentatives pour illustrer les principes en cause. Toutefois, elles supposent d'entrée de jeu que les paramètres pertinents ont déjà été fixés. Il serait utile que les études de cas donnent d'autres exemples de la façon dont ces paramètres ont été fixés. Par exemple, un grand nombre d'études supposent un coût du capital de 6 %. Il serait utile de savoir comment on en est arrivé à ce chiffre. Nous sommes conscients que ce n'est pas là le principal point de ces études et que, par conséquent, il serait utile qu'une autre étude de cas traite de cet aspect. Nous aimerions aussi que le corps de l'exposé-sondage traite plus à fond de la façon de quantifier le coût du capital ou d'autres mesures de rémunération exigées par l'entité pour assumer un risque.

Nous aimerions aussi voir l'application d'une technique selon laquelle l'ajustement pour risque serait déterminé en majorant les meilleures estimations d'une marge explicite pour risque.

***d) Les auteurs donnent l'exemple d'une police d'assurance-vie de base avec participation, mais ils aimeraient savoir si celui-ci est utile. Ils veulent aussi entendre des suggestions sur la façon dont l'approche à frais variables pourrait être appliquée dans cet exemple plutôt que l'approche miroir. Lorsqu'une police d'assurance-vie comporte des éléments de participation typiques, l'expérience d'un groupe de titulaires aura un impact sur les flux monétaires de ces derniers. Dans la mesure où les risques liés aux flux monétaires d'exécution (fulfilment cash flows) sont négligeables dans le cas de contrats avec participation, un tel exemple devrait-il illustrer que les ajustements pour risque pour ces contrats pourraient être sans importance?***

Nous pensons qu'il serait utile de présenter une étude de cas sur les ajustements pour risque relatifs aux contrats avec participation. En particulier, il serait utile d'avoir une illustration ou une analyse de la façon dont l'ajustement pour risque dépend du pouvoir discrétionnaire dont dispose l'entité à l'égard des flux monétaires à payer aux titulaires de contrats, et des contraintes s'appliquant à ce pouvoir discrétionnaire.

Enfin, nous pensons qu'il serait utile que les prochains exposés-sondages portent sur un chapitre à la fois, comme cela a été le cas pour votre guide de gestion des risques d'assurance (*Risk Book*).

Les commentaires qui précèdent sont l'œuvre de la Commission sur les normes comptables internationales (assurance) de l'ICA. Les personnes qui souhaitent en discuter sont priées de communiquer avec Les Rehbeli (président) à [les.rehbeli@oliverwyman.com](mailto:les.rehbeli@oliverwyman.com).

De nouveau, nous tenons à vous remercier de bien vouloir prendre en compte nos commentaires sur cet exposé-sondage qui, nous l'espérons, vous seront utiles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'ICA,



Dave Dickson, FICA

## **Annexe 1**

### **Exemple 1**

Voici un exemple de répétition pouvant être supprimée.

À la section 2.1.3, il est question du but et des caractéristiques de l'ajustement pour risque. Ce point est exprimé dans le paragraphe suivant :

[Traduction]

« Toutefois, l'ajustement pour risque pour les flux monétaires combinés serait toujours un passif positif en pareilles situations. De plus, l'ajustement pour risque, dans le contexte d'IFRS X *Contrats d'assurance*, a pour seul but d'ajuster l'évaluation du passif d'assurance lorsque cet ajustement est un passif positif. Par conséquent, le risque et l'incertitude liés aux entrées et aux sorties de flux monétaires seraient considérés ensemble au moment de calculer l'ajustement pour risque, mais la valeur de celui-ci devrait toujours être un passif positif. Sinon, il aura une valeur nulle. »

Les auteurs font valoir le même point dans chacun des cinq paragraphes suivants de cette section, à quelques variations près dans la formulation.

La section 2.2.2 (Diversification) répète la prémisse de base de l'ajustement pour risque :

« Au moment de déterminer le niveau de rémunération pour l'entité particulière au titre de l'incertitude, l'assureur considérerait aussi le montant qui ferait en sorte qu'il serait indifférent entre exécuter les obligations de tous les contrats d'assurance avec un éventail de résultats possibles et exécuter les obligations de tous les contrats d'assurance avec des flux monétaires fixes avec la même valeur attendue des flux monétaires, après ajustement pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent (soit la valeur actualisée). »

La section 2.2.3 (Ajustement pour risque et sa composition) répète cette prémisse :

« L'ajustement pour risque est la différence entre la valeur ajustée pour le risque et la valeur attendue. Dans la plupart des applications d'information financière, la valeur d'un passif ajustée pour le risque est supérieure à la valeur attendue du passif. Autrement dit, les ajustements pour risque augmentent l'évaluation du passif lorsqu'ils s'appliquent à la valeur attendue du passif des contrats d'assurance. »



## Exemple 2

Voici un autre exemple de répétition pouvant être supprimée.

La section 2.2.3 comporte un résumé des points à considérer pour déterminer la rémunération exigée par l'entité pour la prise du risque :

[Traduction]

- « *Rémunération pour la prise de risque* – Ici la *prise de risque* renvoie au risque et à l'incertitude concernant les valeurs réelles que vont prendre les flux monétaires ultimes des contrats d'assurance par rapport à l'estimation sans biais de la valeur attendue, considérant les valeurs qui sont pertinentes pour l'estimation sans biais de la valeur attendue.
  - Rémunération — Somme représentant un ajustement pour risque qui, augmentée de l'estimation sans biais de la valeur attendue, serait telle que l'assureur serait indifférent entre :
    - a) Conserver les flux monétaires incertains relatifs à l'exécution des obligations de ses contrats d'assurance;
    - b) Avoir des flux monétaires fixes et certains, soit des montants fixes avec certitude du moment des montants des flux monétaires ou un seul montant fixe.
  - Appréciation par l'assureur du risque et de l'incertitude liés aux flux monétaires futurs nécessaires pour exécuter toutes les obligations au titre des polices en vigueur et toutes les obligations non payées au titre des polices échues :
    - a) Sources de risque et d'incertitude et facteurs de variabilité des flux monétaires réels par opposition aux flux monétaires attendus; dans quelle mesure les estimations des flux monétaires futurs et des valeurs attendues sans biais sont-elles précises; sur quelle base reposent les estimations – la crédibilité et la pertinence des données disponibles, le niveau de confiance à l'égard des modèles de risque précis, la valeur attendue sans biais, et les hypothèses requises pour les estimations et les modèles;
    - b) Évaluation de l'impact du risque et de l'incertitude sur les flux monétaires futurs (p. ex., évaluation de différents scénarios);
    - c) Les considérations qui détermineront le profit minimum (rémunération pour la prise de risque) auquel la société serait indifférente entre conserver, accepter ou transférer le portefeuille de flux monétaires d'exécution incertains (*uncertain fulfilment cash flows*);
    - d) La sélection de modèles (fonctions) de tarification du risque qui attribuent une rémunération pour le risque en fonction d'une évaluation des caractéristiques et des indicateurs du risque. »

Chacun de ces points a été soulevé dans les sections précédentes de l'exposé-sondage. Nous recommandons de les regrouper et de les analyser dans une seule section.